Envoyé en préfecture le 15/07/2026
Reçu en préfecture le 15/07/2026
Publié le
ID : 056-215600750-20260703-2026101-DE

Guer
Ville et Nature

République Française
Département - Morbihan

Délibérations de la Ville de Guer
Séance du 03/07/2026

L'an 2026 et le 3 Juillet à 18 heures 30 minutes, le Conseil Municipal de la Ville de GUER, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Paul RODRIGUEZ, Maire.

Date de la convocation : 26/06/2026

Nombre de membres : 29

PRESENTS : M RODRIGUEZ Paul, Maire, Mmes : AUGÉ Diavie Ursula, COUPEZ Marie-Laure (arrivée à 18h38), GRU Nathalie, HERBERT Caroline, HOUSSIN Yvette, JOUEN Brigitte, LEVASSEUR Frédérique, PIEL Mickaëlle, PIHÉRY Nicole, RITLENG Sandra, MM : ANDRE Mathieu, BLANDIN Jean-Yves, GILLES Emmanuel, JOLY Matthieu, LE GOUIC Jean-Pol, ORHAN Jean-Claude, POIRIER Christophe, RENIMEL Pascal

ABSENT(S) : Absent(s) ayant donné procuration : Mmes : BRIQUET Virginie à MME PIHÉRY Nicole, HERVOT Noëmie à M ANDRE Mathieu, MÉTAYER Cassandre à MME PIEL Mickaëlle, PLUMIER Julie à M LE GOUIC Jean-Pol, MM : CARLETTO René à M GILLES Emmanuel, COLLÉAUX David à MME HERBERT Caroline, COWET Vincent à M POIRIER Christophe, GERNO Anthony à MME LEVASSEUR Frédérique, QUESNEL Maxime à MME RITLENG Sandra, SARAZIN Claude à M RENIMEL Pascal

Secrétaire de Séance : Mme Mickaëlle PIEL

15. 2026-101_3.1_ REGULARISATION FONCIERE - RUE DES CORMIERS

Vu

- Le Code Général des Collectivités Territoriales,
- Le Code Général de la Propriété des Personnes Publiques,

Considérant

- Qu'il convient de procéder à la régularisation foncière de plusieurs emprises occupées ou destinées à être intégrées au domaine communal, ainsi qu'à des ajustements de limites de propriété entre la commune et des propriétaires riverains ;
- Que les propriétaires concernés ont accepté de céder gratuitement à la commune les parcelles ou portions de parcelles nécessaires à cette régularisation ;
- Que certaines emprises communales devenues sans utilité pour le domaine public peuvent être cédées gratuitement aux propriétaires riverains concernés ;

Le secrétaire de séance

Pour exécution,
Le Maire,

MAIRIE DE GUER 56380 (Morbihan)

Paul RODRIGUEZ

Envoyé en préfecture le 15/07/2026
Reçu en préfecture le 15/07/2026
Publié le
ID : 056-215600750-20260703-2026101-DE

Après en avoir délibéré, le Conseil municipal PROPOSE :

D'approuver l'acquisition à titre gratuit des parcelles suivantes :

Monsieur et Madame HERVIAUX :

- parcelle cadastrée section ZN n°286, issue de la division de la parcelle ZN n°180, les propriétaires conservant la parcelle ZN n°285 ;
- parcelle cadastrée section ZN n°288, issue de la division de la parcelle ZN n°181, les propriétaires conservant la parcelle ZN n°287.

Indivision GAUTIER :

- parcelle cadastrée section ZN n°278, issue de la division de la parcelle ZN n°206, les propriétaires conservant la parcelle ZN n°277.

Indivision ORHAN :

- totalité de la parcelle cadastrée section ZN n°182.

Monsieur et Madame BERCERON :

- parcelle cadastrée section ZN n°276, issue de la division de la parcelle ZN n°191, les propriétaires conservant la parcelle ZN n°275.

Indivision FRICOURT :

- parcelle cadastrée section ZN n°280, issue de la division de la parcelle ZN n°152, les propriétaires conservant la parcelle ZN n°279 ;
- parcelle cadastrée section ZN n°282, issue de la division de la parcelle ZN n°154, les propriétaires conservant la parcelle ZN n°281 ;
- parcelle cadastrée section ZN n°274, issue de la division de la parcelle ZN n°184, les propriétaires conservant la parcelle ZN n°273 ;
- parcelle cadastrée section ZN n°284, issue de la division de la parcelle ZN n°158, les propriétaires conservant la parcelle ZN n°283 ;
- totalité des parcelles cadastrées section ZN n°151, 153, 157 et 183.

Indivision TUAL :

- parcelles cadastrées section AC n°1476 et n°1477, issues de la division de la parcelle AC n°659, les propriétaires conservant la parcelle AC n°1475.

Indivision ORHAN :

- parcelle cadastrée section AC n°1483, issue de la division de la parcelle AC n°668, les propriétaires conservant la parcelle AC n°1482 ;

Le secrétaire de séance

Pour exécution,
Le Maire,

MAIRIE DE GUER
56380 (Morbihan)

Paul RODRIGUEZ

Envoyé en préfecture le 15/07/2026
Reçu en préfecture le 15/07/2026
Publié le
ID : 056-215600750-20260703-2026101-DE

- parcelle cadastrée section AC n°1485, issue de la division de la parcelle AC n°669, les propriétaires conservant la parcelle AC n°1484.

D'approuver la cession à titre gratuit des parcelles suivantes :

- parcelle cadastrée section AC n°1474 au profit de l'indivision TUAL ;

- parcelle cadastrée section AC n°1479, issue de la division de la parcelle AC n°662, au profit de Madame LEMENUEL, la commune conservant la parcelle AC n°1478 ;

- parcelle cadastrée section AC n°1481, issue de la division de la parcelle AC n°663, au profit de Madame LEMENUEL, la commune conservant la parcelle AC n°1480.

De préciser que les frais de bornage, de géomètre, d'acte et de publicité foncière seront pris en charge par la collectivité,

D'autoriser Monsieur le Maire à signer tout acte et document nécessaires à la mise en œuvre de la présente délibération.

DÉCISION DU CONSEIL MUNICIPAL, Favorable : A l'unanimité (pour : 29 contre : 0 abstention : 0)

Le secrétaire de séance

Pour exécution,
Le Maire,

MAIRIE DE GUER 56380 (Morbihan)

Paul RODRIGUEZ